



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 95217

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'attribution par les ASSEDIC des aides aux transports pour permettre aux demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'AREF de suivre une formation. En toute logique, ces formations ont pour but d'apporter une compétence pour trouver un emploi. Elles doivent donc être prioritairement orientées vers les métiers en tension et vers ceux qui sont créateurs d'emploi. Mais à quoi bon financer ces formations si les frais annexes et néanmoins obligatoires (transport....) doivent rester à la charge du demandeur d'emploi. Il y a là un facteur dissuasif important. Dernièrement, sensibilisé aux métiers du traitement des déchets, porteurs de très nombreux emplois, il a été surpris de constater que les ASSEDIC finançaient la formation sans pour autant prendre en charge ces frais annexes. Au final, nous retenons d'une main ce que nous poussons de l'autre. Les résultats ne sont pas au maximum, à la différence du mécontentement de nos concitoyens. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'il ne manquera pas de prendre pour mettre enfin de la cohérence dans toutes ces aides et faire en sorte que des services administratifs ne viennent pas saborder par de telles dispositions les politiques définies par les élus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95217

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5320